



Mise à jour ICPE

10 novembre 2009

**Vous pouvez à loisir découper les textes modifiés
afin de les insérer dans l'ouvrage aux endroits concernés**





Déchets non dangereux ou matière végétale brute

■ Installations de méthanisation

2781

Date de la rubrique : 29/10/2009

Libellé et classement	A D S C	Rayon	Coeff
Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute à l'exclusion des installations de stations d'épuration urbaines			
1. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, déchets végétaux d'industries agroalimentaires:			
a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j	A	2	
b) La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j	DC		
2. Méthanisation d'autres déchets non dangereux	A	2	

Date de l'arrêté (déclaration) : 10/11/2009

Date de l'arrêté (autorisation) : 10/11/2009

Anciennes rubriques correspondantes :

